

**Comité de suivi de la licence.
Synthèse de l'enquête sur le fonctionnement de la licence.
Avril 2011.**

Conformément à ses missions déclinées dans l'article 32 de l'arrêté du 23 avril 2002, et afin d'éclairer ses travaux et de formuler des propositions en direction tant de madame la Ministre chargée de l'enseignement supérieur que des universités, le Comité de suivi de la licence a souhaité dresser un tableau des différents dispositifs et pratiques pédagogiques mis en œuvre dans les universités, en particulier dans le cadre du plan réussite en licence.

L'enquête a été adressée aux 84 établissements concernés ; 69 établissements y ont répondu soit un taux de réponses de 83%, le comité de suivi de la licence remercie donc les universités qui ont très largement répondu alors qu'elles sont actuellement souvent sollicitées par de nombreuses instances pour renseigner des questionnaires, dresser des bilans et faire des évaluations.

Le questionnaire proposé connaît des limites et les mots utilisés ont parfois été diversement interprétés. Il convient donc de rester prudent dans l'exploitation des résultats.

Les résultats ont été traités de manière globale par le Comité de suivi de la licence et le bilan de cette enquête ne fait pas figurer le nom des universités qui ont répondu.

Le document est présenté de la façon suivante :

- A- Bilan des réponses à l'enquête
- B- Le questionnaire

A-BILAN DES REPONSES A L'ENQUETE

1. L'accueil des nouveaux étudiants

La totalité des universités (**69 universités**) ayant répondu à l'enquête déclare avoir assuré un accueil des nouveaux étudiants, cet accueil ayant pour objectifs d'aider les étudiants à se repérer dans leur nouvel environnement et leur assurer un accompagnement personnalisé.

Deux familles de mesures ont été mises en place :

- les dispositifs d'accueil sous forme d'une prérentrée
- les dispositifs de repérage et d'accompagnement des étudiants fragiles

1.1. Les dispositifs d'accueil

Conçue comme une première étape de la lutte contre l'échec, l'organisation **d'une prérentrée** revêt diverses formes allant de la demi-journée consacrée à une simple présentation de l'établissement, à une dizaine de jours permettant la mise en place d'un tutorat d'accueil et d'un premier diagnostic personnalisé des étudiants.

Cette prérentrée a été assurée par tous les établissements : elle a été d'une durée moyenne de **4 jours et demi** lors de la rentrée 2010, 3 universités n'en ont pas précisé la durée.

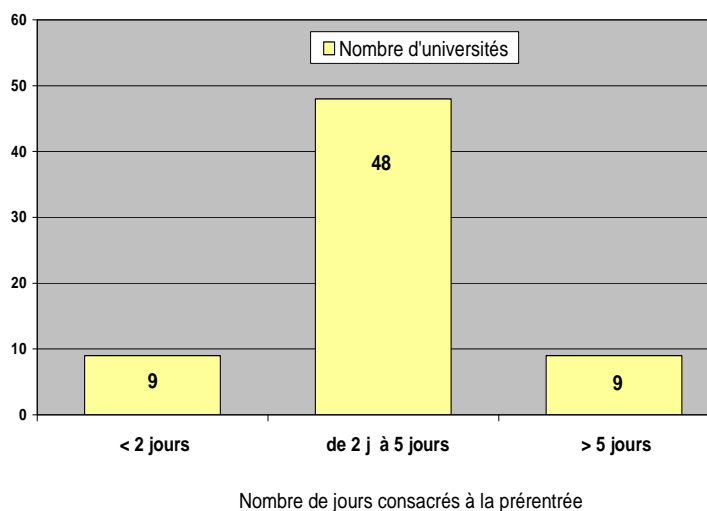
Cette durée a pu être variable au sein d'un établissement lorsqu'elle a été organisée par composantes. Elle a concerné généralement la totalité des nouveaux entrants à l'université. Seules 4 universités ne l'ont pas encore généralisée à l'ensemble de leurs composantes.

→ Pour 9 établissements (12,5%), cette durée s'est située entre une demi-journée et une journée et demie ;

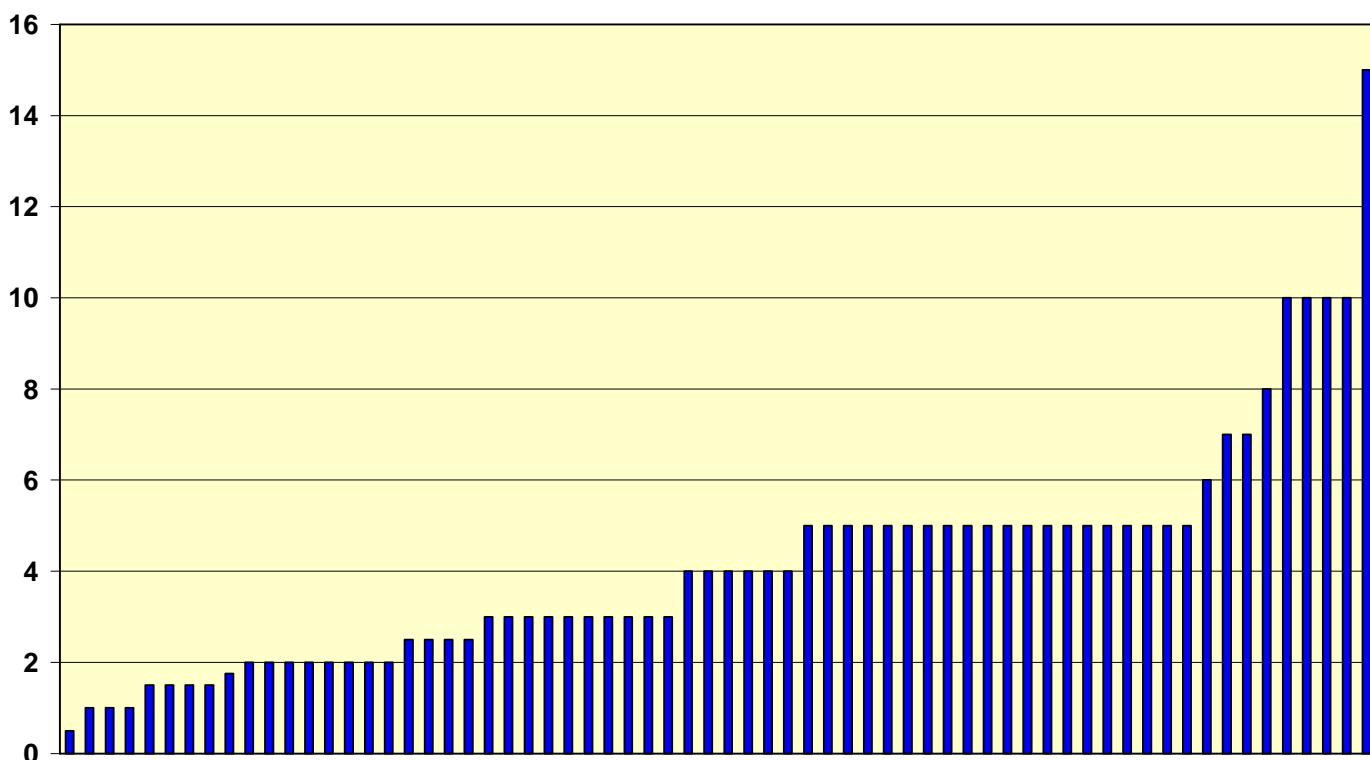
→ Pour 48 d'établissements (75%), la durée consacrée à cette prérentrée a été de 2 à 5 jours ;

→ Pour 9 établissements (12,5%), sa durée a été supérieure à 5 jours : de 6 à 10 jours (10 jours pour 4 établissements voire 15 jours pour une université).

Durée moyenne : 4 jours et demi

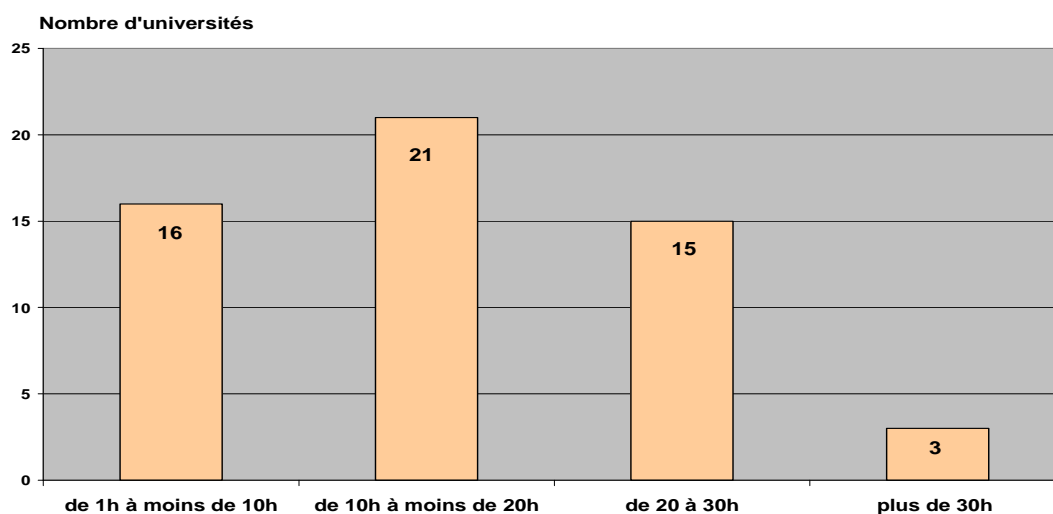


Nombre de jours consacrés à la prérentrée par établissement



S'agissant du nombre d'étudiants accueillis lors de cette prérentrée et du nombre d'heures par étudiant, ces données n'ont pas toujours été renseignées.

Néanmoins, sur les 55 établissements qui ont précisé le nombre d'heures par étudiant, celui-ci peut varier de 1 heure à 56 heures, selon la répartition suivante :



La diversité des actions et des dispositifs d'accueil mis en place varie sensiblement selon la durée qui a été consacrée à cette prérentrée.

Il s'agit notamment :

- d'une présentation de l'université,
- d'entretiens individuels ou par petits groupes avec un enseignant,
- d'une présentation des formations avec une approche métiers,
- d'une assistance aux inscriptions pédagogiques,
- de tests de positionnement et des tests de langues destinés à évaluer le niveau des étudiants,
- d'une présentation des outils documentaires et de l'environnement numérique de travail.

	Universités ayant répondu Oui	Universités ayant répondu En partie	Universités ayant répondu Oui et En partie	Universités ayant répondu Non
une présentation de l'université	95,7%	4,3%	100,0%	0,0%
une présentation des ressources documentaires	87,0%	10,1%	97,1%	2,9%
une présentation des ressources informatiques	78,3%	17,4%	95,7%	4,3%
une assistance pour les inscriptions pédagogiques	66,7%	21,7%	88,4%	11,6%
un tutorat accueil	58,0%	29,0%	87,0%	13,0%
une présentation des formations par une approche métiers	27,5%	46,4%	73,9%	26,1%
des tests de positionnement ou d'évaluation	18,8%	60,9%	79,7%	20,3%
des entretiens en petits groupes	18,8%	53,6%	72,4%	27,5%
des entretiens individuels	13,0%	59,4%	72,5%	27,5%

→ **La totalité des établissements assure une présentation de l'établissement** lors de l'accueil des étudiants : 95,7% pour l'ensemble des étudiants, 4,3% pour une partie d'entre eux. Il s'agit généralement d'une présentation de l'organisation de l'établissement et de l'ensemble des

services, notamment le service commun d'accueil et d'orientation des étudiants ainsi que les activités culturelles et sportives ; une visite du campus est quelquefois prévue ;

- Une présentation des ressources documentaires est la plupart du temps assurée, par 97,1% des établissements : pour tous les étudiants (87%) ou pour une partie de ceux-ci (10,1%) ; il en va de même pour les ressources informatiques présentées par 95,7% d'établissements pour tous les étudiants ou en partie ;
- Un tutorat d'accueil et une assistance pour les inscriptions pédagogiques sont également prévus par une majorité d'établissements, respectivement 87% et 88,4%, mais ne concernent pas toujours la totalité des étudiants selon la composante dont ils relèvent ;
- La présentation des formations par une approche métiers n'est pas généralisée : 27,5% seulement d'entre eux la prévoit pour tous les étudiants, 46,4% ne la prévoit que partiellement et 26,1% ne la prévoit pas ;
- **Les tests de positionnement ou d'évaluation sont peu organisés, 18,8% les ont généralisés, 60,9% ne les organisent que pour une partie des étudiants et 20,3% ne les prévoient pas ;**
- **L'accueil personnalisé sous forme d'entretiens individuels (13%) ou par petits groupes (18,8%) reste encore peu pratiqué** pour l'ensemble des étudiants ;
- Seulement 24,6% établissements prévoient des entretiens, soit individuels soit par petits groupes pour l'ensemble des étudiants ; 63,8% ne le prévoient que partiellement et 11,6% pas du tout. Ces entretiens permettent généralement un premier contact avec l'équipe pédagogique, en particulier l'enseignant référent ;

entretiens pour tous les étudiants	17	24,6%
entretiens pour certains étudiants	44	63,8%
aucun entretien	8	11,6%
Total	69	100%

Certains établissements ont prévus lors de cette prérentrée d'autres actions d'information et d'intégration (conférences, manifestations conviviales, diffusion de brochures, visite de la ville...), parmi celles ci le parrainage des nouveaux étudiants par les anciens commence à être pratiqué.

D'autres établissements ont mis en place des dispositifs d'accueil particuliers avec un tutorat renforcé destinés à des publics spécifiques (étudiants étrangers, en situation de handicap...).

1.2. Les dispositifs spécifiques d'accompagnement des étudiants fragiles

L'accueil personnalisé des étudiants permet de mettre en place dès la rentrée, des dispositifs spécifiques d'accompagnement des étudiants. **La quasi totalité des établissements (98,5%), déclare avoir prévu ces dispositifs** : pour l'ensemble des étudiants accueillis (55%) ou pour une partie (43,5%).

Ces dispositifs sont organisés après un repérage des étudiants fragiles assuré par 97% des établissements, totalement ou partiellement.

Le nombre d'étudiants repérés « fragiles » (données renseignées par 40 établissements sur les 69) représente un part variable des effectifs d'étudiants accueillis en S1, leur nombre est de :

- 10 à moins de 100 pour 4 établissements,
- de 100 à 500 pour 23 établissements,
- plus de 500 pour 9 établissements,
- plus de 1000 pour 5 établissements.

Ce repérage est effectué lors de la rentrée universitaire ou au 1^{er} semestre selon plusieurs critères qui peuvent être cumulés ou utilisés diversement par les composantes.

Les critères les plus fréquemment retenus sont les suivants :

- le type de baccalauréat obtenu pour 26 établissements (repérage des bacheliers non titulaires du baccalauréat scientifique pour certaines filières ou des bacheliers technologiques le plus souvent...) ainsi que les notes au baccalauréat, voire en terminales et premières ;
- les avis donnés dans le cadre de l’Orientation active : 11 établissements ;
- des tests de positionnement ou d’évaluation notamment en langues, en français, dans certaines autres disciplines (mathématiques, sciences économiques, physique...) ou le repérage des étudiants en difficultés dans le cadre des premiers TD et des tests athlétiques en STAPS : 45 établissements ;
- à partir d’entretiens prévus le plus souvent avec l’enseignant référent : 16 établissements ;
- d’autres critères relatifs à la situation personnelle des étudiants peuvent être également pris en compte.

Sur la base de ces repérages, ou bien du volontariat de certains étudiants, des enseignements de mise à niveau sont organisés, il s’agit :

- d’enseignements disciplinaires prévus par 93,9% pour tous ou une partie des étudiants,
- d’enseignements méthodologiques pour 92,6% des étudiants.

A signaler, **le développement des enseignements de la langue française par 77,9% établissements.**

	Universités ayant répondu Oui	Universités ayant répondu En partie	Universités ayant répondu Oui ou En partie	Universités ayant répondu Non
une mise à niveau des étudiants repérés :	54,5%	43,9%	98,5%	1,5%
- des enseignements disciplinaires	45,5%	48,5%	93,9%	6,1%
- des enseignements méthodologiques	52,9%	39,7%	92,6%	7,4%
- des enseignements de la langue française	23,5%	54,4%	77,9%	22,1%

→ **Le nombre d’étudiants concernés par des enseignements de mise à niveau** est très variable selon les établissements : dans la plupart des cas, ils sont plus d’une centaine d’étudiants (28 établissements) voire plus d’un millier (5 établissements). Certains établissements mettent en place, au vu de ces évaluations, des groupes de niveau.

D’autres dispositifs de soutien peuvent être assurés dès la rentrée universitaire, notamment des ateliers d’orientation, une aide personnalisée pour les étudiants inscrits par défaut, un suivi social et médical, ainsi que des dispositifs spécifiques pour certaines catégories d’étudiants (sportifs de haut niveau, étudiants en situation de handicap...).

2. Le renforcement de l’encadrement pédagogique

Afin de prendre en compte la diversité des publics accueillis, les universités ont mis en place un certain nombre de dispositifs d’accompagnement personnalisé et de soutien aux étudiants se traduisant par un renforcement important de l’encadrement pédagogique.

2.1. L’encadrement personnalisé

→ Les enseignants référents

Une majorité d'établissements (**92,8%**) a mis en place des enseignants référents, pour tous les étudiants de S1 et S2 ou pour une partie : 87% en totalité (60 établissements), 5,8% en partie (4 établissements) et 7,2% (5 établissements) ne l'ont pas prévu. Ils sont chargés d'assurer un suivi individuel des étudiants au moins pendant la première année et souvent au-delà.

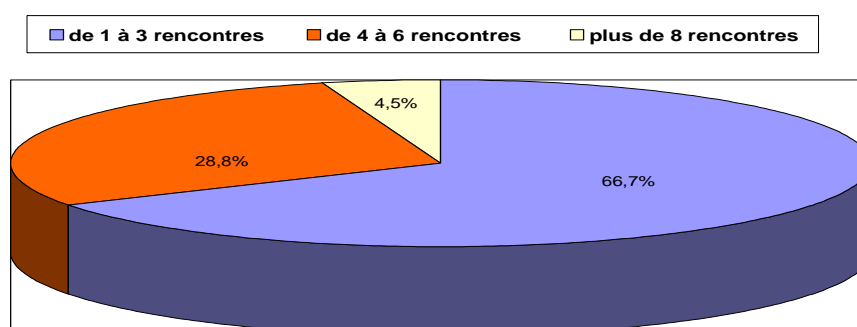
Les enseignants référents peuvent coordonner la mise en œuvre des actions d'accompagnement et de soutien individuelles et collectives. Grâce au renforcement du lien enseignant/étudiant, notamment dans le cadre d'entretiens individuels, **ils contribuent à la diminution du décrochage des étudiants.**

Ils encadrent un nombre variable d'étudiants, le plus souvent entre 10 à 30 étudiants :

Nombre moyen d'étudiants /enseignant référent	Nombre d'établissements
< 10 étudiants	5
de 10 à < 20	20
de 20 à < 30	12
de 30 à < 40	9
> 40 étudiants	7

Le nombre de rencontres avec les étudiants varie d'une seule à neuf rencontres par an :

- de 1 à 3 rencontres par an pour 30 établissements (66,7%)
- de 4 à 6 rencontres pour 13 établissements (28,8%)
- plus de 8 rencontres pour 2 établissements (4,5%).



Le rôle de l'enseignant référent est précisé par une charte pour 76% des établissements ayant répondu (15 établissements n'ont pas prévu cette charte).

→ Le tutorat pédagogique

Le tutorat pédagogique ou tutorat d'accompagnement est généralement assuré par des enseignants ou des étudiants avancés dans le cursus (étudiants de Masters ou doctorants). Ce dispositif, destiné à apporter à l'étudiant une aide au travail disciplinaire, est largement utilisé par les universités.

Il apparaît que **95,7% des établissements** ont mis en place, pour tous les étudiants de S1 et S2 ou pour une partie, un tutorat pédagogique. Le tutorat est le plus souvent assuré par des étudiants (97%), mais souvent également par des enseignants (53,6%). **Pour 79,7% des établissements, ce tutorat n'est pas obligatoire.**

	Universités ayant répondu Oui	Universités ayant répondu En partie	Universités ayant répondu Oui ou En partie	Universités ayant répondu Non
établissements assurant un tutorat pédagogique	94,2%	1,4%	95,7%	4,3%
- établissements ayant des étudiants tuteurs	95,7%	1,4%	97,1%	2,9%
- établissements ayant des enseignants tuteurs	50,7%	2,9%	53,6%	46,4%
- établissements assurant un tutorat pédagogique obligatoire	17,4%	2,9%	20,3%	79,7%

L'aide apportée aux étudiants revêt généralement dans certains établissements la forme:

- d'initiation à la recherche documentaire,
- d'un suivi personnalisé par un coordinateur du plan réussite en licence,
- d'un accompagnement au projet de formation professionnel,
- d'un soutien au cours, entre les deux sessions d'examen et ou de préparation aux examens,
- d'une plate forme de travail avec une offre numérique de cours et exercices,
- de conseil en recrutement (conseil pour les CV, lettre de motivation...) de la part d'étudiants de master 2,
- de parrainage pour apporter une expérience et une aide méthodologique aux étudiants de L1...

Les tuteurs sont généralement formés et leurs actions coordonnées par des enseignants.

Selon les données partielles recensées, on constate en moyenne :

- 915 étudiants tuteurés par établissement,
- 17 étudiants par tuteur.

2.2. Les modifications apportées en matière d'encadrement pédagogique

L'évolution de l'encadrement pédagogique a été à la fois quantitative et qualitative. Elle s'est caractérisée par une réduction de la taille des groupes, par une augmentation du volume horaire global de la licence et par une diversification des méthodes pédagogiques.

→ La réduction des effectifs d'étudiants dans les groupes

Un tiers des universités a procédé à une diminution de la taille des groupes de travaux dirigés dans tous les domaines disciplinaires de l'établissement, près des deux tiers des établissements ont procédé à cette réduction seulement dans certains domaines disciplinaires.

Lorsque cette diminution n'a été appliquée qu'à certains domaines disciplinaires, la réduction des effectifs a été plus ou moins appliquée, nettement plus importante en STS/STAPS (71,4%) qu'en ALL/STS (61,8%).

Les réponses ont été recensées selon trois grands domaines disciplinaires :

- Arts, Lettres, Langues et Sciences humaines et sociales (ALL/SHS),
- Droit, Economie, Gestion (DEG),
- Sciences Technologie et Santé (STS) et Sciences et techniques des activités physiques et sportives (STAPS).

	ALL/SHS	DEG	STS/STAPS
Réduction des groupes	61,8%	66,7%	71,4%
Réduction partielle des groupes	2,9%	6,1%	2,9%
Pas de réduction des groupes	35,3%	27,3%	25,7%
	100%	100%	100%

→ La mise en place de cours/TD intégrés

Parmi les nouvelles modalités d'encadrement pédagogique, la généralisation pour tous les domaines disciplinaires de cours-TD intégrés, formant des ensembles à effectifs limités en remplacement des cours traditionnellement dispensés en amphithéâtre, reste minoritaire :

- 20,3% d'universités ont mis en place ces cours/TD intégrés dans tous les domaines disciplinaires de leur établissement,
- 79,7% ne l'ont pas fait.

Lorsque l'organisation de ces cours/TD intégrés a été effectuée seulement dans certains domaines disciplinaires - soit 58% des universités - c'est dans le domaine STS/STAPS que cette pratique a été le plus assurée (85,4%).

	ALL/SHS	DEG	STS/STAPS
Cours TD/intégrés organisés	54,5%	38,2%	85,4%
Pas de cours TD/intégrés organisés	45,5%	61,8%	14,6%
	100%	100%	100%

2.3. L'augmentation du volume horaire d'enseignement

Il apparait nettement que le volume horaire de la licence a été augmenté pour une majorité d'universités : **78,3% des universités ont déclaré avoir augmenté le volume horaire global d'enseignement de la licence.**

Le volume horaire moyen de la licence est variable selon les grands domaines disciplinaires, la moyenne est plus faible pour les domaines ALL/SHS, nettement plus élevée pour les domaines STS/STAPS :

- pour les domaines ALL et SHS, il varie de 1200 à 1824 heures,
- pour le domaine DEG, il varie également de 1200 à 1850 heures,
- pour les domaines STS/STAPS, il varie de 1200 heures à 2180 heures.

	Nombre d'universités	Moyenne
volume horaire licence ALL/SHS	32 universités	1432
volume horaire licence DEG	30 universités	1548
volume horaire licence STS/STAPS	37 universités	1745

Le volume horaire par grand domaine disciplinaire varie également selon le type d'universités :

Volume horaire par domaine disciplinaire selon le type* d'universités

Volume horaire de la licence ALL/SHS		
types d'universités	nombre d'universités	moyenne
<i>lettres/sciences humaines</i>	4 universités	1 340
<i>droit/sciences économiques</i>	3 universités	1 539
<i>pluridisciplinaires sans santé</i>	8 universités	1 405
<i>pluridisciplinaires avec santé</i>	13 universités	1 434
<i>scientifiques et/ou santé</i>	4 universités	1 490
	32 universités	1 432

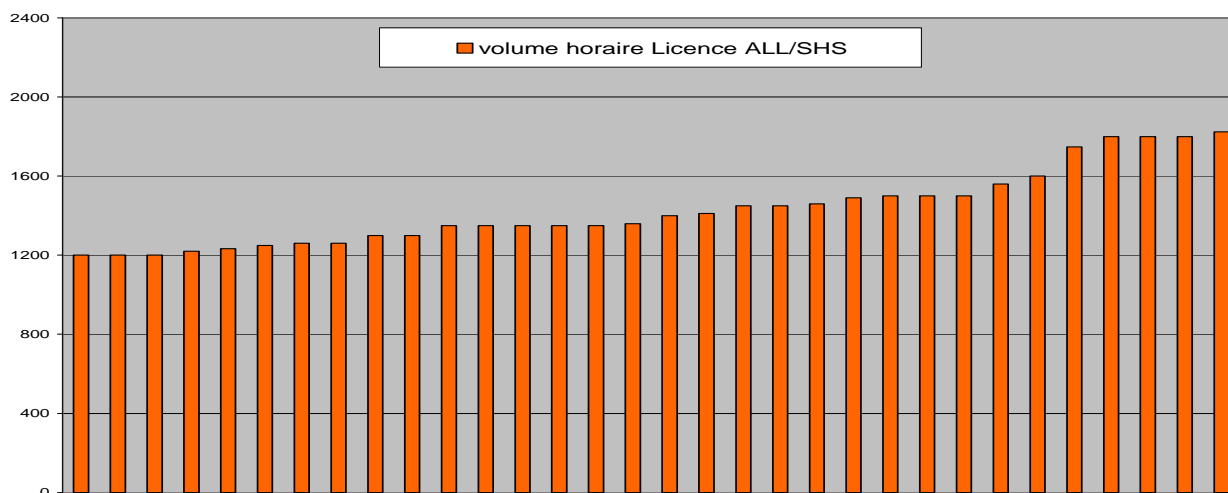
Volume horaire de la licence DEG		
types d'universités	nombre d'universités	moyenne
<i>lettres/sciences humaines</i>	3 universités	1 350
<i>droit/sciences économiques</i>	3 universités	1 743
<i>pluridisciplinaires sans santé</i>	9 universités	1 554
<i>pluridisciplinaires avec santé</i>	12 universités	1 494
<i>scientifiques et/ou santé</i>	3 universités	1 750
	30 universités	1 548

Volume horaire de la licence STS/STAPS		
types d'universités	nombre d'universités	moyenne
<i>lettres/sciences humaines</i>	1 université	1 200
<i>pluridisciplinaires sans santé</i>	12 universités	1 745
<i>pluridisciplinaires avec santé</i>	14 universités	1 741
<i>scientifiques et/ou santé</i>	10 universités	1 805
	37 universités	1 745

→ * typologie de l'Annuaire des établissements d'enseignement supérieur

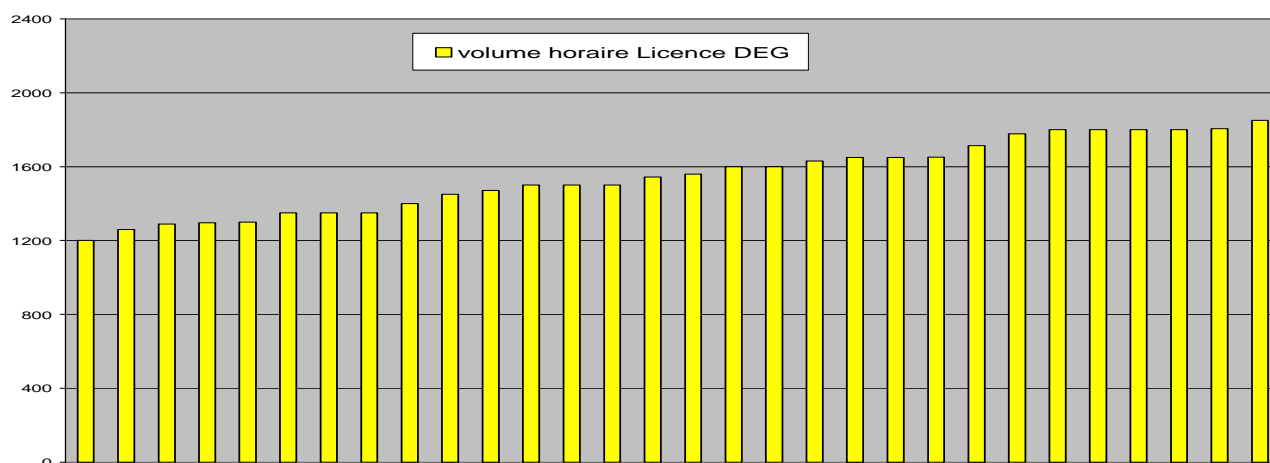
Répartition par université du volume horaire de la licence en ALL/SHS :

Sur 32 universités, 18 universités (56%) déclarent un volume horaire inférieur ou égal à 1400 heures, 8 universités (25%) ont un volume horaire inférieur ou égal à 1500 heures, pour 6 universités (près de 19%) le volume horaire est supérieur à 1500 heures.



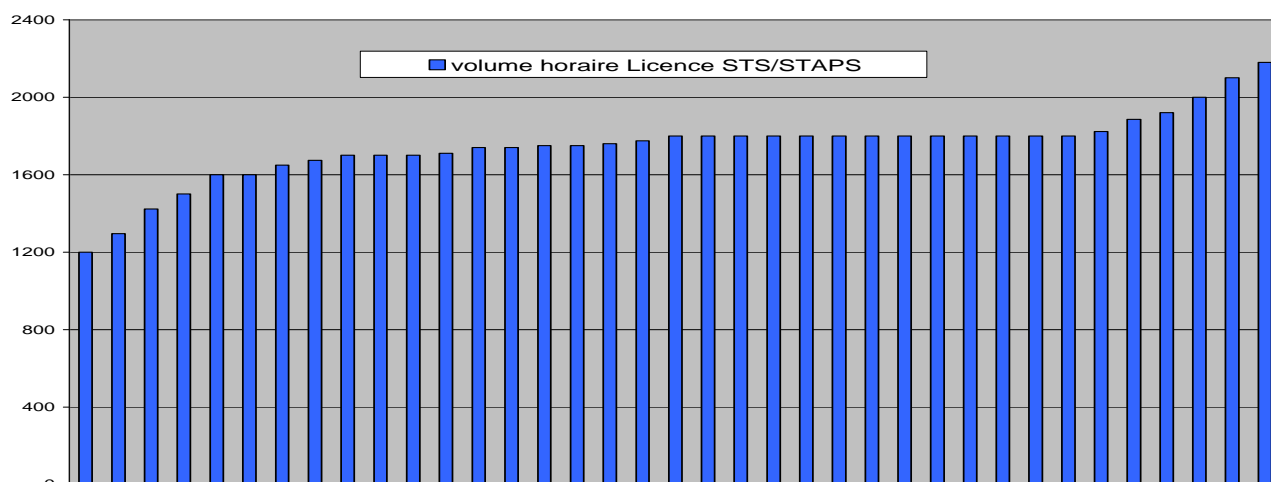
→ Répartition par université du volume horaire de la licence en DEG :

Sur 30 universités, 9 universités (30%) déclarent un volume horaire inférieur ou égal à 1400 heures, 5 universités (16,7%) déclarent un volume horaire inférieur ou égal à 1500 heures, 16 universités (53,3%) déclarent un volume horaire supérieur à 1500 heures.



→ Répartition par université du volume horaire de la licence en STS/STAPS :

Sur 37 universités, 2 universités (5,4%) déclarent un volume horaire inférieur ou égal à 1400 heures, 2 universités déclarent un volume horaire inférieur ou égal à 1500 heures, 33 universités (89,2%) déclarent un volume horaire supérieur à 1500 heures.



2.4. La diversification des méthodes pédagogiques

L'évolution de l'encadrement pédagogique a été très souvent qualitative, de nouvelles modalités pédagogiques ont été introduites : ainsi sur 69 universités, **65 universités (soit 94,2%) déclarent avoir diversifié leurs méthodes pédagogiques**, seules 5,8% des universités déclarent ne pas l'avoir fait.

Parmi les mesures citées, le développement de l'enseignement en ligne est le plus fréquent (75,4%), le développement des « colles » (41,5%), l'organisation d'examens blancs (32,3%) et la pédagogie par projet sont moins souvent signalées (27,7%).

65 universités ayant modifié leurs méthodes pédagogiques par	Nombre d'établissements	%
- une mise en ligne des cours	49	75,4%
- des examens blancs	21	32,3%
- des colles	27	41,5%
- une pédagogie par projet	18	27,7%

D'autres méthodes pédagogiques ont été également introduites dans certaines universités, il s'agit d'ateliers de conversation en langues étrangères, de révisions des examens assistées par ordinateur, du travail collaboratif...

2.5. Une valorisation de l'investissement pédagogique des enseignants

L'accompagnement personnalisé des étudiants n'a pu être assuré que par une mobilisation importante des équipes pédagogiques (rôle des enseignants référents, cours de soutien, tutorat pédagogique dans certains cas...).

Celle-ci s'est traduite dans la plupart des universités par une valorisation de cet investissement, ainsi 91,3% des universités ont valorisé ces actions selon diverses modalités :

- le plus souvent par une valorisation dans le service de l'enseignant (93,1%), par une prise en compte dans le référentiel enseignant (11 universités), par des décharges de service (6 universités), par des heures complémentaires (7 universités); il peut aussi favoriser l'avancement dans la carrière de l'enseignant ;

- et /ou par une prime pédagogique (65,5%), soit par la prime de responsabilité pédagogique, soit par une prime spécifique ; le montant annuel de cette prime peut être variable selon les établissements et au sein d'un établissement. Le montant dépend notamment de la fonction exercée (enseignant référent, responsable de licences, animation d'équipes pédagogiques...), quelquefois du nombre d'étudiants concernés.

3. Prise en compte de la diversité des étudiants

La quasi-totalité des universités ayant répondu à l'enquête ont mis en place des dispositifs de soutien pour aider les étudiants en difficulté, soit sous forme d'enseignements de soutien, soit par un processus d'enseignant référent et de tutorat (voir 2.1). Des parcours personnalisés, voire renforcés, sont aussi proposés pour permettre aux étudiants les plus motivés de progresser rapidement ou d'obtenir des doubles compétences ou d'intégrer des écoles d'ingénieurs. Enfin le PRL a permis de créer de nouveaux dispositifs de réorientation.

3.1. Pour les étudiants en difficultés

86% des établissements ont mis en place des parcours spécifiques ou des dispositifs de soutien pour les étudiants en difficultés, en revanche 8 universités déclarent n'avoir mis aucun dispositif de soutien. Ces dispositifs viennent en complément du tutorat pédagogique mis en place dans 95,7% des établissements (cf 2.1.).

Les étudiants concernés sont repérés lors de tests au cours de la prérentrée et lors des premiers résultats de contrôles continus. Relativement aux inscrits de première année, selon les universités entre 30% et 60% des étudiants bénéficient des dispositifs d'aide qui se déclinent, au sein des universités qui procèdent au soutien, par deux types de dispositifs :

- un contrat pédagogique spécifique dans 43% des universités
- des enseignements de soutien dans 95% des cas.

Le volume horaire consacré aux enseignements de soutien est très variable d'une université à l'autre, on peut cependant estimer que les étudiants concernés peuvent bénéficier d'une aide entre 30h et 60h par semestre.

Le rôle de l'enseignant référent est souligné comme étant essentiel dans la procédure de détection des étudiants en difficulté.

3.2. Des parcours adaptés ou renforcés pour des étudiants motivés

Pour permettre à certains étudiants d'avoir une progression plus rapide ou surtout d'avoir un contenu de formation plus dense, 40 universités sur 69, soit 58%, déclarent avoir mis en place un ou plusieurs parcours renforcés. Il s'agit essentiellement de formations au sein d'un collège du droit, de cursus bidiplômant ou de « bilicence » en droit-économie-gestion, de parcours spécifiques en lettres et SHA en vue d'intégrer le conservatoire ou sciences politiques et surtout en sciences et technologies des parcours renforcés permettant l'intégration dans une école d'ingénieurs sur titre ou sur concours.

Dans la grande majorité des cas ces parcours sont sélectifs. Ils existent dans 11 universités sur les 46 ayant un domaine ALL-SHS, soit 24%, ces chiffres sont de 17 sur 48 dans le secteur Droit-Economie-Gestion et de 32 sur 52 en sciences et technologies.

	ALL/SHS	DEG	STS/STAPS
Par domaine : nombre d'universités ayant un ou plusieurs parcours renforcés adaptés au rythme et à la motivation des étudiants	11 (sur 46)	17 (sur 48)	32 (sur 52)
En pourcentage par domaine :	24%	35%	62%

Les réponses apportées ne permettent pas d'évaluer le nombre d'étudiants concernés par ces dispositifs.

3.3 . Des modalités pédagogiques adaptées aux situations

Pour aider les étudiants placés dans une situation particulière des aménagements sont prévus pour leur permettre que suivre avec succès leurs études. Les mesures sont adaptées à chaque situation, elles vont de la dispense d'assiduité à l'aménagement de l'emploi du temps en passant par : la dérogation au contrôle continu, la mise en ligne de documents et de cours, l'organisation d'examen à temps aménagé et l'affectation d'un enseignant référent spécifique, voire la signature d'un contrat pédagogique pour certains sportifs de haut niveau.

Etudiants concernés	Nombre d'universités ayant mis en place des modalités pédagogiques particulières
Engagés dans la vie active	62 sur 69 soit 90%
Assurant des responsabilités dans la vie universitaire, la vie étudiante ou la vie associative	46 sur 69 soit 67%
Chargés de famille	36 sur 69 soit 52%
Engagés dans plusieurs cursus	44 sur 69 soit 64%
Handicapés	67 sur 69 soit 97%
Sportifs de haut niveau	64 sur 69 soit 93%

3.4 . Portails d'entrée et majeure/mineure

Les modalités d'entrée dans la licence mériteront d'être examinées plus en détail. Lors de l'enquête de 2005 le comité de suivi de la licence constatait « la difficulté à cerner la notion même de tronc commun », ce constat est le même pour cette enquête.

La notion de majeure/mineure est utilisée dans 51% des universités dans les licences du domaine arts-lettres-langues et dans 27% des universités dans le domaine Droit-économie-gestion. Dans le secteur STS/STAPS, alors qu'en 2005 85% des universités concernées par ce secteur affirmaient que l'entrée en première année était organisée sous la forme d'au plus deux à trois portails avec un tronc commun par portail, elles ne sont plus que 67% à le déclarer dans cette enquête.

	Nombre d'universités	En %
Majeure/mineure licence ALL/SHS	26 universités	51%
Majeure/mineure licence DEG	12 universités	27%
Portails d'entrée licence STS/STAPS	37 universités	67%

3.5. Les réorientations

La question posée était : *le PRL a-t-il permis d'instaurer des passerelles entre les différentes filières (notamment pour les réorientations) ?*

A cette question les universités répondent que le plan réussite en licence a souvent permis de conforter des processus existants et qu'il est à noter que 64% des universités affirment que le plan réussite en licence a été l'occasion de construire de nouveaux dispositifs.

Parmi ces dispositifs on peut noter :

- De parcours particuliers pour certains titulaires d'un baccalauréat professionnel.
- Des aménagements de parcours personnalisés construits avec l'aide de l'enseignant référent afin d'ouvrir l'accès à des unités d'enseignement d'autres licences visées pour la réorientation.
- Une mise en place d'une 'année PES (préparation aux études scientifiques)
- Une aide aux étudiants « décrocheurs » et un dispositif « rebondir » sur un semestre pour une remobilisation disciplinaire, un travail sur la méthodologie et sur la construction d'un projet personnel et professionnel permettant une réorientation.

4. Compétences additionnelles et professionnalisation des enseignements

Les formations aux compétences additionnelles, à savoir : bureautique et informatique, langues vivantes étrangères, travail sur les ressources documentaires et méthodologie du travail universitaire, ont été très largement mises en place par les universités ayant répondu, de même que le C2i. Les réponses sont plus partagées pour les enseignements de (pré)professionnalisation ou les certifications en langues.

4.1 Enseignements additionnels

84 % et 90 % des universités ont répondu « oui » aux questions concernant la mise en place d'enseignements d'informatique et de langue. La réponse « en partie » étant possible ces pourcentages très élevés de réponses positives montrent une mise en place quasi générale de ces enseignements.

Les enseignements d'utilisation des ressources documentaires et de méthodologie du travail universitaire sont un peu moins répandus puisqu'on ne compte que 73 % et 74 % de réponses « oui », les réponses « en partie » s'élevant à 27 % et 24 %.

Seules deux universités n'ont mis en place aucun enseignement de bureautique et d'informatique, et une déclare n'avoir mis en place aucun enseignement de méthodologie.

4.2 Enseignements de (pré)professionnalisation

Les questions posées étaient : les licences comportent-elles les éléments de (pré) professionnalisation suivants :

- le projet personnel et professionnel ?
- des unités d'enseignement (pré)professionnel ?
- une ou plusieurs périodes de stages ?
- le portfolio ou portefeuille d'expérience et de compétences (PEC) ?

Si les taux de réponses positives, totales ou partielles, varient de 97 % à 90 % pour les trois premières questions, il n'en est pas de même pour le portefeuille d'expériences et de compétences pour lequel ce taux n'est que de 37 % : 39 universités, sur les 62 ayant renseigné cet item, n'ont pas commencé à le mettre en place.

Les deux tableaux présentés, relatifs à la mise en place d'unités d'enseignement (pré)professionnel et à la présence d'au moins une période de stages dans les licences, illustrent l'attention apportée par les universités au caractère (pré)professionnalisant de la licence, et ceci quelle que soit leur typologie.

« Les licences comportent-elles des unités d'enseignement (pré)professionnel ? » :

Type d'universités	Ont mis en place l'UE	Ont mis en place en partie l'UE	N'ont pas mis en place l'UE	Nombre total d'universités
Droit/sciences économiques	0 %	80 %	20 %	5
lettres/sciences humaines	50 %	50 %	0 %	10
pluridisciplinaire avec santé	37,5 %	56,3 %	6,3 %	16
pluridisciplinaire sans santé	47,6 %	52,4 %	0 %	21
scientifique et/ou santé	36,4 %	54,5 %	9,1 %	11
tous types	39,7 %	55,6 %	4,8 %	63

Il convient d'interpréter ce bilan avec prudence en particulier sur la traduction en pourcentage par type d'universités. On peut cependant remarquer sur ce sujet d'une part une forte volonté des universités du type « lettres/sciences humaines » et d'autre part que **moins de la moitié des universités ont systématiquement mis en place une unité de préparation à la vie professionnelle dans les parcours conduisant au diplôme de licence.**

« Les licences comportent-elles une ou plusieurs périodes de stage ? » :

Type d'universités	Ont inclus des périodes de stages	Périodes de stages incluses en partie	Périodes de stages non incluses	Nombre total d'universités
Droit/sciences économiques	40 %	60 %	0 %	5
lettres/sciences humaines	44,4 %	33,3 %	22,2 %	9
pluridisciplinaire avec santé	26,7 %	60 %	13,3 %	15
pluridisciplinaire sans santé	38,1 %	61,9 %	0 %	21
scientifique et/ou santé	27,3 %	54,5 %	18,2 %	11
tous types	34,4 %	55,7 %	9,8 %	61

Les informations apportées par l'enquête ne permettent pas de connaître la raison du pourcentage élevé d'universités de lettres/sciences humaines n'ayant pas inclus de période de stage dans leurs cursus de licence, alors qu'elles ont toutes mis en place des UE d'enseignement (pré)professionnel. S'agit-il de difficultés d'organisation des enseignements, empêchant de libérer de telles périodes, ou d'un comportement « d'autocensure » : la difficulté présumée à trouver des stages pour des étudiants de ces filières entraînant les établissements à ne pas prévoir de telles périodes. Les deux raisons envisagées pouvant d'ailleurs se cumuler, les contraintes apportées par ces périodes à l'établissement des emplois du temps semestriels n'étant envisageables que si un nombre suffisant d'étudiants peut bénéficier de stages.

Ces résultats sur les stages sont à rapprocher de ceux obtenus par l'enquête menée en 2010 par la DGESIP sur les stages effectués par les étudiants, inscrits en licence générale, au cours de l'année universitaire en 2008-2009 :

Sur un échantillon de 71 universités, 11% des étudiants inscrits en licence générale ont fait un stage en 2008-2009, la répartition est la suivante :

Licence générale	Première année	Seconde année	Troisième année
% d'étudiants ayant fait un stage en 2008-2009	2%	9%	27%

4.3 Certifications mises en place

97 % des universités ayant renseigné cet item ont mis en place le C2i, pourcentage identique à celui des universités dont les licences comportent, en tout ou en partie, un enseignement additionnel en bureautique et informatique.

Les possibilités de certification sont plus réduites pour les enseignements de langue, alors que 90 % des universités ont déclaré avoir mis en place un enseignement additionnel dans ce domaine. 39 universités ont mentionné le CLES, et 19 le TOEIC ou le TOEFL, certaines proposant l'ensemble de ces certifications.

D'autres certifications ont été signalées, comme le PSC 1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) pour des étudiants de la filière STAPS, le BULATS (Business Language Testing) ou la certification Cisco (réseaux informatiques).

5. Démarche qualité et évaluation des enseignements

5.1 Démarche qualité

Une proportion importante d'universités a engagé une démarche qualité pédagogique : 56 sur les 64 ayant répondu à cette question.

Peu de conseils de perfectionnement :

Cette démarche qualité peut comporter plusieurs éléments, parmi lesquels la mise en place de conseils de perfectionnement pour les formations de licence (hors licences professionnelles pour lesquelles ces conseils sont obligatoires) n'a été effectuée que par 20 établissements sur les 47 ayant renseigné cet item. La proportion de formations disposant d'un tel conseil varie de 10 % à 100 %, seules 5 universités indiquant que c'est la totalité de leurs formations qui en est dotée.

Une évaluation des formations par les étudiants à améliorer :

39 établissements, sur 53 ayant répondu à cette question, déclarent avoir mis en œuvre une évaluation des formations par les étudiants, avec là aussi des pourcentages de formations dont les procédures d'évaluation prévoient cette participation variant de 10 % à 100 %, mais avec 28 universités annonçant un taux de 100 %.

Un autre mode d'évaluation est mis en œuvre, l'évaluation par les diplômés. Cette évaluation est actuellement réalisée dans 35 universités, 21 ayant prévu de la mettre en place. La répartition des réponses par type d'université montre des comportements variés puisque c'est parmi les universités pluridisciplinaires avec santé que l'on retrouve le plus fort pourcentage de mise en œuvre de cette évaluation mais aussi de réponse « évaluation par les diplômés non prévue ».

Mise en œuvre d'une évaluation des formations par les diplômés :

Type d'universités	Evaluation mise en œuvre	Mise en œuvre prévue d'une évaluation	Evaluation non prévue	Nombre total d'universités
Droit/sciences économiques	40 %	60 %	0 %	5
lettres/sciences humaines	30 %	50 %	20 %	10
pluridisciplinaire avec santé	70,6 %	5,9 %	23,5 %	17
pluridisciplinaire sans santé	47,6 %	38,1 %	4,8 %	21
scientifique et/ou santé	54,5 %	36,4 %	9,1 %	11
tous types	54,7 %	32,8 %	12,5 %	64

Discussion de l'évaluation

Sur les 62 universités ayant répondu sur ce point, une n'a pas donné d'indication sur la discussion par les équipes pédagogiques, et une autre ne l'a pas fait pour la discussion par les composantes, alors que pour chacune d'entre elles les deux autres réponses prévues pour ce point étaient positives. En supposant que c'est parce qu'elles n'ont pas jugé nécessaire d'indiquer clairement un « non » les résultats obtenus montrent un léger avantage pour des discussions aux deux niveaux extrêmes, équipes et établissements, par rapport aux composantes.

Niveau de discussion de l'évaluation :

Niveau de discussion	Equipe pédagogique	Composante	Etablissement
Oui	49	42	51
Non	13	20	11

Modalités et utilisation des évaluations

Il est difficile de résumer l'ensemble des réponses, dépassant parfois une page entière, apportées sur ces deux points. Si l'évaluation est souvent organisée par les VP CEVU d'autres dispositifs sont possibles, comme une « Mission Evaluation », une « Mission Qualité » ou le pilotage par un VP Evaluation-Qualité ou par une direction Evaluation/Formation/Insertion Professionnelle. Les questionnaires, sous forme papier et/ou électronique (éventuellement via une plateforme dédiée), peuvent être élaborés à différents niveaux, équipes pédagogiques pour l'évaluation des enseignements, commission de l'établissement pour l'évaluation des formations, ou de façon plus globale par l'OVE ou par l'OFIP.

L'évaluation porte sur les enseignements mais d'autres indicateurs peuvent être introduits, tels la qualité de l'accueil ou le fonctionnement des services de l'université en contact avec les étudiants. Des évaluations plus spécifiques peuvent également être organisées, comme « une évaluation annuelle destinée aux étudiants de L1 dont l'objectif est de juger d'une part l'insertion des étudiants dans l'université et d'autre part leur ressenti du plan « Réussite en licence », et une évaluation destinée aux étudiants de L3 dans le but de disposer d'une appréciation sur l'ensemble du cursus licence utilisable dans la démarche d'auto-évaluation des formations ».

Comme on a pu le voir dans le tableau ci-dessus les évaluations sont discutées largement dans les trois niveaux, équipes, formations et établissement, même si leur contenu n'est pas forcément le même, chaque niveau pouvant ne prendre connaissance que des résultats qui le concernent directement. Des discussions peuvent également associer étudiants et enseignants, grâce à une commission paritaire étudiants-enseignants ou à la présence de délégués étudiants associés aux équipes enseignantes.

Utilisations annuelles et dans les contrats :

Les résultats de ces évaluations

5.2 Dispositifs de suivi des étudiants

Les universités s'y sont montrées très sensibles puisque sur les 64 universités ayant répondu à ces questions 52 ont mis en œuvre une analyse des caractéristiques des nouveaux entrants à l'université et 11 ont prévu de le faire, et que ces nombres sont respectivement de 54 et 10 pour le suivi des cohortes, et de 55 et 8 pour l'enquête sur le devenir des étudiants.

5.3 Modalités d'évaluation des connaissances

Les pratiques universitaires évoluent progressivement puisque seules 23 universités ont déclaré avoir modifié les pratiques d'évaluation et de contrôle des connaissances. 36 ne l'ont fait qu'en partie et 5 n'ont rien modifié.

Le contrôle continu a été instauré en première année par 35 universités, et cela n'a été fait que partiellement pour 28 autres. Cette instauration est cependant loin de concerner la totalité des formations offertes par les universités ayant répondu positivement, comme le montrent les pourcentages des UE évaluées systématiquement en contrôle continu en S1 ou en S2. Certains établissements ayant indiqué des fourchettes, ces pourcentages peuvent varier de 3 % à 60 % pour un même semestre. *Ce n'est que dans 13 universités, appartenant à tous les types, que 100 % des UE sont évaluées systématiquement en contrôle continu en S1 et en S2.* Il est précisé dans quelques réponses que ce contrôle continu est couplé à un contrôle terminal.

L'apprentissage par projet n'existe pas dans 18 universités et existe partiellement dans 41 autres. Les 5 qui ont répondu oui se répartissent entre 1 pluridisciplinaire sans santé, 1 pluridisciplinaire avec santé, et 3 scientifiques et/ou santé.

Des modalités de compensation variables

Les dispositifs de compensation montrent une grande diversité de situations, une université annonçant même qu'elle va mettre en œuvre la compensation semestrielle pourtant imposée par la réglementation depuis 2002 ! Sans être explicitement prévues par l'arrêté licence la compensation annuelle est mise en œuvre par 32 universités et celle sur l'ensemble du cursus l'est par 9, nombres auxquels il convient naturellement d'ajouter les 11 universités qui mettent en œuvre les deux types de compensation.

5.4 Type de pilotage du PRL

Au-delà de la diversité des dénominations des fonctions des personnes, ou des structures, qui interviennent dans le pilotage du PRL les réponses font clairement apparaître les deux étapes de celui-ci que sont d'une part le lancement du plan à l'intérieur de l'établissement et, d'autre part, le suivi de son déroulement. Le degré de détail et de précision des réponses étant très variable, comme pour le point démarche qualité, l'analyse proposée ne présente que les grandes lignes de ces réponses.

Étape de lancement

La diversité rappelée ci-dessus n'empêche pas de constater que, comme on pouvait s'y attendre, ce sont les CEVU ou leurs vice-présidents qui ont assuré, le plus généralement, le lancement du plan réussite en licence au sein des universités, que ce soit par un cadrage des appels d'offre ou par celui des initiatives des composantes. Durant cette étape les CEVU ont travaillé le plus souvent en lien avec les composantes ou directement avec les responsables de licences ou les responsables PRL existant au sein de chaque licence.

Cette phase du pilotage a également pu faire intervenir, autour des VP CEVU, différents pôles ou commissions : pôle d'information et d'orientation des étudiants, commission « insertion professionnelle » ou « études et débouchés »

Cette étape a pu se conclure par un « plan réussir en licence » local, ou par la mise en place de contrats d'objectifs et de moyens, toutes mesures validées par les conseils d'administration.

Suivi du déroulement

Les universités ont été conduites à créer des fonctions aux dénominations diverses permettant d'assurer le suivi de la mise en œuvre, et l'évolution, du PRL : « chargé de projet du suivi PRL »,

« responsable PRL », « chargé d'études ». On peut également remarquer l'intégration, dans les statuts d'une université, de l'existence d'un « Comité de suivi licence ».

Un bilan est généralement tiré chaque année, plus rarement à la fin de chaque semestre. Celui-ci est effectué par le CEVU ou au sein de chaque composante avant transmission au CEVU. Ce bilan peut être l'occasion d'un contrôle financier, par composante ou au niveau de l'établissement, permettant de suivre l'exécution des contrats d'objectifs et de moyens ou d'établir le coût des mesures mises en œuvre afin de les comparer avec leurs résultats.

Les bilans et les modifications proposées sont ensuite soumis aux CA.

6. Evolution

Dans cette rubrique les universités étaient invitées à exprimer leurs remarques ou leurs propositions concernant les dispositions qu'elles souhaiteraient voir clarifier ou évoluer dans les arrêtés du 23 avril 2002 et du 26 août 2008 relatifs aux études universitaires conduisant au grade de licence.

Sur les 69 universités ayant répondu au questionnaire seules 43 ont rempli cette rubrique et, parmi ces dernières, trois sont satisfaites de l'arrêté en précisant qu'il laisse la possibilité de compléter localement par des modalités spécifiques (nombre d'inscriptions en licence, modalités de compensation...)

Les réponses sont d'abord présentées ci-dessous en suivant l'ordre des articles de l'arrêté du 23 avril 2002, puis les contributions qui ne sont pas directement liées aux articles de l'arrêté sont rapportées dans la rubrique « autres contributions » :

► DISPOSITIONS GENERALES

Champ concerné et accès aux formations. Articles 2 à 7 des chapitre I et II –

C'est surtout les références au DEUG et à l'arrêté Bayrou de 1997 qui posent problème aux établissements et qui ne correspondent pas aux exigences de la construction d'un diplôme sur 3 ans. La suppression de ces références est demandée, les licences professionnelles pourraient alors être accessibles après l'obtention de 120 crédits ECTS. La nécessité d'éclaircir la nuance entre dispense et équivalence, afin de faciliter le travail des commissions pédagogiques, est exprimée plusieurs fois.

Evaluation et habilitation. Articles 8 à 12 du chapitre III -

Dans les réponses figurent le fait que la définition des domaines de formation n'est plus de la responsabilité des établissements. Une nouvelle rédaction doit donc être faite qui devrait rappeler la liste des domaines de formation.

► ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS. Article 13 à 21

Il est demandé que les objectifs assignés à la licence soient clarifiés, en particulier en termes de poursuite d'études qui doit rester la finalité première des licences généralistes ; en revanche, pour les licences professionnelles, l'objectif essentiel de préparer à des débouchés professionnels et diversifiés doit être clairement rappelé et l'accès à ces dernières doit être le fruit d'une orientation progressive.

Plusieurs établissements estiment nécessaire une clarification des modalités d'évaluation et d'auto-évaluation des formations ; la référence au CNE n'est plus d'actualité, en revanche le recours à une évaluation externe devrait être précisé.

► VALIDATION DES PARCOURS DE FORMATION

Dispositions générales. Articles 22-23-24

Plusieurs établissements s'interrogent sur le contrôle continu : peut-il se substituer au contrôle terminal ? Peut-il faire disparaître, en tout ou partie, la seconde session ? En ce cas une articulation est

à prévoir avec l'article 29 sur la tenue de 2 sessions obligatoires. Des établissements estiment nécessaire d'assouplir les textes pour permettre une modularité accrue des modalités d'évaluation et de progression des étudiants, ce qui rendrait du temps pour la formation en consacrant un nombre plus réduit de semaines aux évaluations et qui favoriserait l'innovation pédagogique des établissements en la matière.

Capitalisation. Articles 25 et 26 -

Lorsqu'un étudiant change d'établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation, les crédits délivrés dans l'établissement d'origine lui sont définitivement acquis et il valide seulement le nombre de crédits qui lui manquent pour l'obtention de son diplôme.

Quelques établissements évoquent la difficulté de mise en œuvre de cette disposition par le fait que les contenus non identiques d'une licence à une autre impliquent que l'attribution de l'équivalence totale des années antérieures est parfois remise en cause. L'ajout des référentiels de compétences liées à chaque licence pourrait faciliter la mobilité si la progression (L1-L3) est proposée au sein du référentiel. Cette notion de crédits définitivement acquis soulève des questions : ces crédits sont-ils capitalisable uniquement au sein du même diplôme ? De la même spécialité ? Les crédits compensés sont-ils eux aussi définitivement acquis ?

Compensation et double session. Articles 27-28-29

C'est le sujet qui a le plus été l'objet de réactions, ce qui n'a rien d'étonnant car si l'article 28 laisse beaucoup de libertés en matière d'évaluation des étudiants, ceci a comme conséquence une grande disparité entre universités. Les modalités de compensation doivent rester compatibles avec les compétences attendues car l'objectif doit avant tout rester la réussite du plus grand nombre non seulement dans le but d'obtention du diplôme mais aussi, et peut-être surtout, dans un objectif d'acquisition de connaissances et compétences permettant la réussite soit dans le cadre d'une poursuite d'études, soit pour une insertion professionnelle.

- Des universités utilisent ou souhaitent pouvoir utiliser des notes seuil de compensation, certaines demandent que soit clarifié et harmonisé la possibilité de compensation annuelle, la compensation annuelle pourrait être introduite en L1 et, pour la suite du cursus, ne garder que la compensation semestrielle ou introduire une compensation annuelle par blocs de compétences (ne plus compenser les matières fondamentales d'une mention par des matières comme les langues, le sport, la bureautique...) afin de rendre cohérentes les modalités de délivrance du diplôme avec la garantie des compétences acquises.

D'autres universités attirent l'attention sur l'incohérence qui existe d'une part entre la relation « valeurs en crédits européens et coefficients » et, d'autre part, le fait que les coefficients peuvent être différenciés dans un rapport variant de 1 à 3, ceci alors même qu'un semestre complet de stage peut être valorisé à 30 crédits.

- Le principe de la progression avec un semestre de retard est parfois jugé aberrant et pénalisant pour les étudiants déjà en difficulté. Par ailleurs dans ce contexte comment doit-on interpréter le terme « semestre » ? 30 crédits ? le dernier semestre ? ... Il est proposé de n'autoriser la progression avec un semestre en dette uniquement pour les deux premières années de licence et de n'autoriser cette progression avec semestre en dette qu'aux étudiants ayant au moins validé la moitié des 30 crédits semestriels, une université argumente cette proposition en constatant que les étudiants n'ayant pas validé le S1 échouent majoritairement en S2. Comment convaincre un étudiant qui a en dessous de 7 en S1 de suivre un semestre de rebond alors que l'arrêté permet la poursuite d'études dans un nouveau semestre de la licence où il est inscrit ? La même question est posée pour les inscriptions dans des parcours de soutien plutôt que dans le parcours standard, Une proposition est faite d'orientation dirigée : c'est l'équipe pédagogique qui ferait le choix et non l'étudiant seul (comme c'est le cas au lycée pour les choix d'orientation). Il est proposé de mettre en place des dispositifs d'accompagnement pour les étudiants en grande difficulté et, par exemple, de permettre un semestre supplémentaire pour mieux réussir en L1.

▪ L'article 29, qui porte sur les sessions d'examens et la durée de séparation entre ces sessions, a fait l'objet de nombreuses interrogations. L'article en question, à savoir : « *Pour les formations mentionnées au présent chapitre, deux sessions de contrôle des connaissances et aptitudes sont organisées. Sous réserve de dispositions pédagogiques particulières arrêtées par le conseil d'administration de l'établissement sur proposition du conseil des études et de la vie universitaire, l'intervalle entre ces deux sessions est au moins de deux mois et un dispositif pédagogique de soutien est mis en place.* », a été diversement mis en œuvre dans les établissements et son interprétation pose un certain nombre de questions, ce qui a eu, par exemple comme conséquence, une décision du tribunal administratif de Nîmes qui a débouté l'UNEF le 16 septembre 2008 sur l'obligation de deux sessions alors qu'existe un contrôle continu et donc des évaluations régulières tout au long du semestre. Une note du directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, datée du 9 avril 2009, apporte des précisions sur ce point.

Afin de clarifier cette situation il est demandé une réécriture de cet article qui tienne compte d'une part de la jurisprudence concernant le contrôle continu intégral, et, d'autre part, de la préservation des droits des étudiants disposant d'une absence justifiée et, plus particulièrement du droit des étudiants engagés dans la vie active ou en situation de handicap ou des sportifs de haut niveau.

Jurys, délivrance des diplômes et droits des étudiants. Article 30.

Peu de remarques ont été faites sur ce thème, il convient cependant de noter une demande de précision quant au délai de publication du procès verbal de délibération avec fixation d'une date butoir dans l'année pour permettre l'inscription des étudiants en échec dans les dispositifs de Validation des Etudes Supérieures.

► AUTRES CONTRIBUTIONS :

Sur les objectifs :

- Quelle est la place de la Licence dans le schéma des études supérieures français ? Reste-t-elle le lieu d'apprentissage des fondamentaux d'une discipline pour préparer au Master ? Dans ce cas, comment accueillir (et avec quel objectif) les étudiants orientés par défaut réfractaires aux enseignements théoriques ?
- Bien distinguer, dans les cadrages et les attendus, ce qui doit permettre d'assurer l'insertion professionnelle pour les L généralistes de ce qui caractérise les « vraies » L Pro : les L généralistes doivent assumer leur vocation à proposer des savoirs académiques « pérennes » et « universels » dans des proportions respectueuses du cœur de mission de toute Université.

Sur l'orientation :

- Même s'il n'est pas question de sélectionner le public d'entrée, une plus grande force devrait être donnée aux prescriptions d'orientation (orientation active avant l'entrée dans l'enseignement supérieur mais aussi propositions des équipes pédagogiques pendant le cursus universitaire) afin de limiter les échecs prévisibles ; en particulier, on devrait pouvoir réduire le nombre d'inscriptions d'un étudiant en échec sur une formation qui lui avait été déconseillée. En contrepartie, une solution alternative devra être proposée à cet étudiant.
- Les formations de licence doivent pouvoir proposer des cursus adaptés à tous les publics, des plus fragiles au plus performants. Pour ces derniers, cela passe par des parcours enrichis (par exemple avec une mineure d'ouverture) accessibles sur dossiers aux élèves de terminale ayant acquis des connaissances et un degré d'autonomie suffisant. Il est donc impératif de pouvoir ouvrir dès le premier semestre des parcours sélectifs au sein des mentions de licence. Il est aussi proposé d'intégrer les classes préparatoires au sein de l'Université.

Sur l'organisation et les volumes horaires :

- Favoriser la « pluridisciplinarité construite », donc sous la forme de parcours cohérents construits progressivement et pouvant mener jusqu'à des bi licences pour les parcours les plus ambitieux.
- Par une mise en place de véritables « contrats de formation » donner la possibilité de s'inscrire à plus de 30 crédits par semestre et inversement permettre à un étudiant de ne s'inscrire qu'à 20 ECTS, afin de faciliter la transition lycée université pour des bacs technologiques par exemple ?

- Développer le travail sur la maîtrise de la langue (écrit et oral) car c'est une carence malheureusement de plus en plus fréquemment rencontrée. Les étudiants sont trop peu préparés à la prise de parole et à la présentation orale de leurs travaux.
- Il serait important d'indiquer un nombre maximum d'inscriptions successives possibles en Licence, les inscriptions supplémentaires ne pouvant être obtenues qu'après l'accord d'une commission spécifique.
- Une précision du volume horaire moyen par domaine est plusieurs fois réclamée.

Sur les moyens :

- Plusieurs établissements estiment que si les crédits alloués au PRL sont importants, ils ne viennent que pallier au sous-financement des universités.
- Il est demandé d'inscrire le Plan Réussite en Licence (PRL) dans la durée pour légitimer les actions menées et permettre l'adhésion de tous les enseignants à ces dispositifs. Si les dispositifs mis en place dans le cadre du PRL sont jugés très positifs dans l'ensemble, en revanche ils conduisent à un recours massif aux heures complémentaires, il faut aujourd'hui trouver des personnels compétents pour assumer un nombre d'heures complémentaires important que les enseignants-chercheurs ne pourront assumer dans la pérennité sans risquer de nuire à leurs activités de recherche.

B- QUESTIONNAIRE

ANNEXE

Questionnaire diffusé en décembre 2010 :

UNIVERSITE	
Nom et fonction de la personne ayant rempli le questionnaire	
N° de téléphone	
Courriel	

1. Accueil des nouveaux étudiants à la rentrée 2010

1.1. Des dispositifs d'accueil ont-ils été organisés pour les étudiants en S1 ? si oui, préciser quels sont ces dispositifs :	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- journées de prérentrée ou d'insertion	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
de quelle durée (en nombre de jours)			
combien d'étudiants ont été accueillis			
nombre d'heures/étudiant			
ces journées de prérentrée ou d'insertion comprennent-elles :			
une présentation de l'université	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
des tests de positionnement ou d'évaluation	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
des entretiens individuels	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
des entretiens en petits groupes	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
une présentation des formations par une approche métiers	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
un tutorat d'accueil pour informer les étudiants sur la vie universitaire	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
une assistance pour les inscriptions pédagogiques	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
une présentation des ressources documentaires	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
une présentation des ressources informatiques	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
autre activité (préciser) :	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- autre dispositif d'accueil (préciser lequel) :			
1.2. Des dispositifs spécifiques sont-ils prévus pour prendre en compte les publics fragiles en S1 ?	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

- par un repérage des étudiants fragiles	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
préciser sur quels critères (<i>type de baccalauréat, tests de niveau, repérés dans le cadre de l'orientation active...</i>) :			
combien d'étudiants ont été repérés			
- une mise à niveau des étudiants repérés fragiles (cours de soutien, ateliers...) comprenant :	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
des enseignements disciplinaires	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
des enseignements méthodologiques	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
des enseignements de maîtrise de la langue française	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
combien d'étudiants ont été concernés			
de quelle durée (en nombre total d'heures)			
- autre dispositif de soutien (si oui préciser lequel(s) ainsi que le nombre d'étudiants concernés et le nombre total d'heures)	oui <input type="checkbox"/>		non <input type="checkbox"/>

2. Renforcement de l'encadrement pédagogique

2.1. De quel accompagnement personnalisé bénéficient les étudiants en S1 et S2 :

- d'un enseignant référent	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
nombre d'étudiants ayant un référent		
nombre moyen d'étudiants par enseignant référent		
le rôle de l'enseignant référent est-il précisé (par une charte ou autre modalité)	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
nombre de rencontres obligatoires prévues avec l'étudiant		
préciser les modalités de reconnaissance de l'activité de l'enseignant référent :		
- d'un tutorat pédagogique	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
le tutorat est-il obligatoire ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
les tuteurs sont-ils :		
- des étudiants ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- des enseignants ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
nombre de tuteurs		
nombre d'étudiants bénéficiant du tutorat		
nombre d'étudiants par tuteur		
- d'autre(s) dispositif(s) (préciser) :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

2.2. Quelles sont les modifications apportées en matière d'encadrement pédagogique en S1 et S2 :

- une politique de réduction de la taille des groupes de TD a-t-elle été menée depuis 2008 dans <u>tous</u> les domaines disciplinaires de <u>votre</u> établissement :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- seulement dans <u>certains</u> domaines disciplinaires de <u>votre</u> établissement :		
dans ce cas préciser votre réponse selon les domaines :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Arts Lettres Langues + Sciences humaines et sociales	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Droit Economie Gestion	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Sciences Technologies Santé + STAPS	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- des cours-TD intégrés ont-ils été mis en place dans <u>tous</u> les domaines disciplinaires de <u>votre</u> établissement :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

- seulement dans <u>certain</u> s domaines disciplinaires de <u>vo</u> tre établissement :		
dans ce cas préciser votre réponse selon les domaines :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Arts Lettres Langues + Sciences humaines et sociales	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Droit Economie Gestion	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Sciences Technologies Santé + STAPS	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
combien d'étudiants sont concernés par ce dispositif ?		
2.3. La mise en place du PRL a-t-elle conduit à l'augmentation du volume horaire global de la licence (ensemble du cursus) ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- volume moyen horaire/étudiant de la licence par domaine disciplinaire :		
Arts Lettres Langues + Sciences humaines et sociales		
Droit Economie Gestion		
Sciences Technologies Santé + STAPS		
- préciser le cas échéant l'augmentation en nombre d'heures par domaine disciplinaire depuis 2008 :		
Arts Lettres Langues + Sciences humaines et sociales		
Droit Economie Gestion		
Sciences Technologies Santé + STAPS		
2.4. Une diversification des méthodes pédagogiques a-t-elle été proposée?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
si oui préciser les modalités (mise en ligne des cours, organisation d'examens blancs, colles, pédagogie par projet...) :		
2.5. Une valorisation de l'investissement pédagogique des enseignants est-elle prévue ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
si oui préciser :		
- par une prise en compte dans le service de l'enseignant	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
selon quelles modalités :		
- par l'attribution d'une prime pédagogique spécifique	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
si oui préciser :		
le montant annuel brut		
le nombre d'enseignants bénéficiaires		
les critères d'attribution :		
- par d'autres modalités :	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
préciser lesquelles :		

3. Prise en compte de la diversité des étudiants et mise en place de parcours

3.1. Des parcours spécifiques ou des dispositifs de soutien pour les étudiants en difficulté sont-ils organisés ?		
	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
3.1.1. Indiquer selon quelles modalités les étudiants en difficulté sont repérés :		

- Préciser le nombre d'étudiants repérés par domaine disciplinaire :		
Arts Lettres Langues + Sciences humaines et sociales		
Droit Economie Gestion		
Sciences Technologies Santé + STAPS		
3.1.2. Préciser quels sont les dispositifs de soutien :		
- un contrat pédagogique spécifique	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
nombre d'étudiants concernés		
- des enseignements de soutien	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
nombre d'étudiants concernés		
volume horaire global des enseignements de soutien		
3.2. D'autres parcours spécifiques ou parcours renforcés pour certains étudiants sélectionnés sont-ils organisés dans les domaines suivants :		
Arts Lettres Langues + Sciences humaines et sociales ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Droit Economie Gestion ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Sciences Technologies Santé + STAPS ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Préciser ces parcours, leur finalité, les modalités d'accès, le nombre d'étudiants, les volumes horaires ...		
3.3. Des modalités pédagogiques spéciales sont-elles prévues pour certains étudiants :		
- engagés dans la vie active	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- assumant des responsabilités particulières dans vie universitaire, la vie étudiante ou associative	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- chargés de famille	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- engagés dans plusieurs cursus	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- handicapés	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- sportifs de haut niveau	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Préciser les aménagements prévus :		
3.4. Les 2 niveaux S1 et S2 sont-ils organisés en portails pluridisciplinaires ou en majeure/mineure dans chaque domaine :		
Arts Lettres Langues + Sciences humaines et sociales ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Droit Economie Gestion ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Sciences Technologies Santé + STAPS ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Préciser, pour les domaines concernés, le nombre et le nom des portails		
3.5. Les réorientations :		
- le PRL a-t-il permis d'instaurer des passerelles entre les différentes filières (notamment pour les réorientations) ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Si oui préciser lesquelles :		

4. Compétences additionnelles et professionnalisation des enseignements

4.1. Les licences comportent-elles les enseignements additionnels suivants :			
- en bureautique et informatique	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- en langues vivantes étrangères	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

- un travail sur les ressources documentaires	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	
- une formation aux méthodes de travail universitaire	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	
- autre (préciser)			
4.2. Les licences comportent-elles les éléments de (pré) professionnalisation suivants :			
- le projet personnel et professionnel	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	
- des unités d'enseignement (pré)professionnel	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	
- une ou plusieurs périodes de stages	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	
- le portfolio ou portefeuille d'expérience et de compétences (PEC)	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	
- autre (préciser)			
4.3. Des certifications sont-elles mises en place ?	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
		<input type="checkbox"/>	
Préciser lesquelles :			

5. Démarche qualité et évaluation des enseignements

5.1. Une démarche qualité pédagogique est-elle engagée par l'université ?	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
si oui, préciser :		
- le % de formations disposant d'un conseil de perfectionnement		
- le % de formations dont les procédures d'évaluation prévoient la participation des étudiants		
- à quel niveau de l'établissement l'évaluation est-elle discutée :		
équipe pédagogique	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Composante	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
établissement (pour l'évaluation générale de la formation)	oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
Préciser les modalités de cette évaluation (organisation, participation, lieu de discussion, retour sur la formation):		
Préciser comment les résultats de ces évaluations sont utilisés :		

5.2. Quels sont les dispositifs de suivi des étudiants :			
- une analyse des caractéristiques des <i>nouveaux entrants</i> * à l'université	mise en œuvre <input type="checkbox"/>	prévue <input type="checkbox"/>	non prévue <input type="checkbox"/>
- un suivi des cohortes : taux d'abandon, de réorientation, d'échec, de réussite	mis en œuvre <input type="checkbox"/>	prévu <input type="checkbox"/>	non prévu <input type="checkbox"/>
- une enquête sur le devenir des étudiants : poursuite d'études, insertion professionnelle	mise en œuvre <input type="checkbox"/>	prévue <input type="checkbox"/>	non prévue <input type="checkbox"/>
- une évaluation des formations par les diplômés	mise en œuvre <input type="checkbox"/>	prévue <input type="checkbox"/>	non prévue <input type="checkbox"/>

* *nouveaux entrants* : étudiants s'inscrivant pour la 1^{ère} fois en 1^{ère} année de l'enseignement supérieur (universités, IUT, filières d'ingénieurs universitaire).

5.3. Préciser les modalités d'évaluation des connaissances et des compétences :

- le PRL a-t-il permis de modifier les pratiques ?	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- un contrôle continu est-il instauré en première année ?	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- un apprentissage par projet	oui <input type="checkbox"/>	en partie <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>
- % des UE évaluées systématiquement en contrôle continu en S1			
- % des UE évaluées systématiquement en contrôle continu en S2			
- une compensation est-elle mise en place :			
- par année ?	oui <input type="checkbox"/>		non <input type="checkbox"/>
- sur l'ensemble du cursus ?	oui <input type="checkbox"/>		non <input type="checkbox"/>
- autre (<i>à préciser</i>)			

5.4. Quel type de pilotage du PRL est prévu ?

6. Evolution

Quelles sont les dispositions que vous souhaiteriez voir clarifier ou évoluer dans les arrêtés du 23 avril 2002 et du 26 août 2008 relatifs aux études universitaires conduisant au grade de licence